

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2012-17 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-17 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE DE FAÇON À :

- INTÉGRER LA SECTION 41, « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRES ».
- INTÉGRER LA SECTION 42, « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES P-102 ET P-106 (RÉCRÉOPARC) »

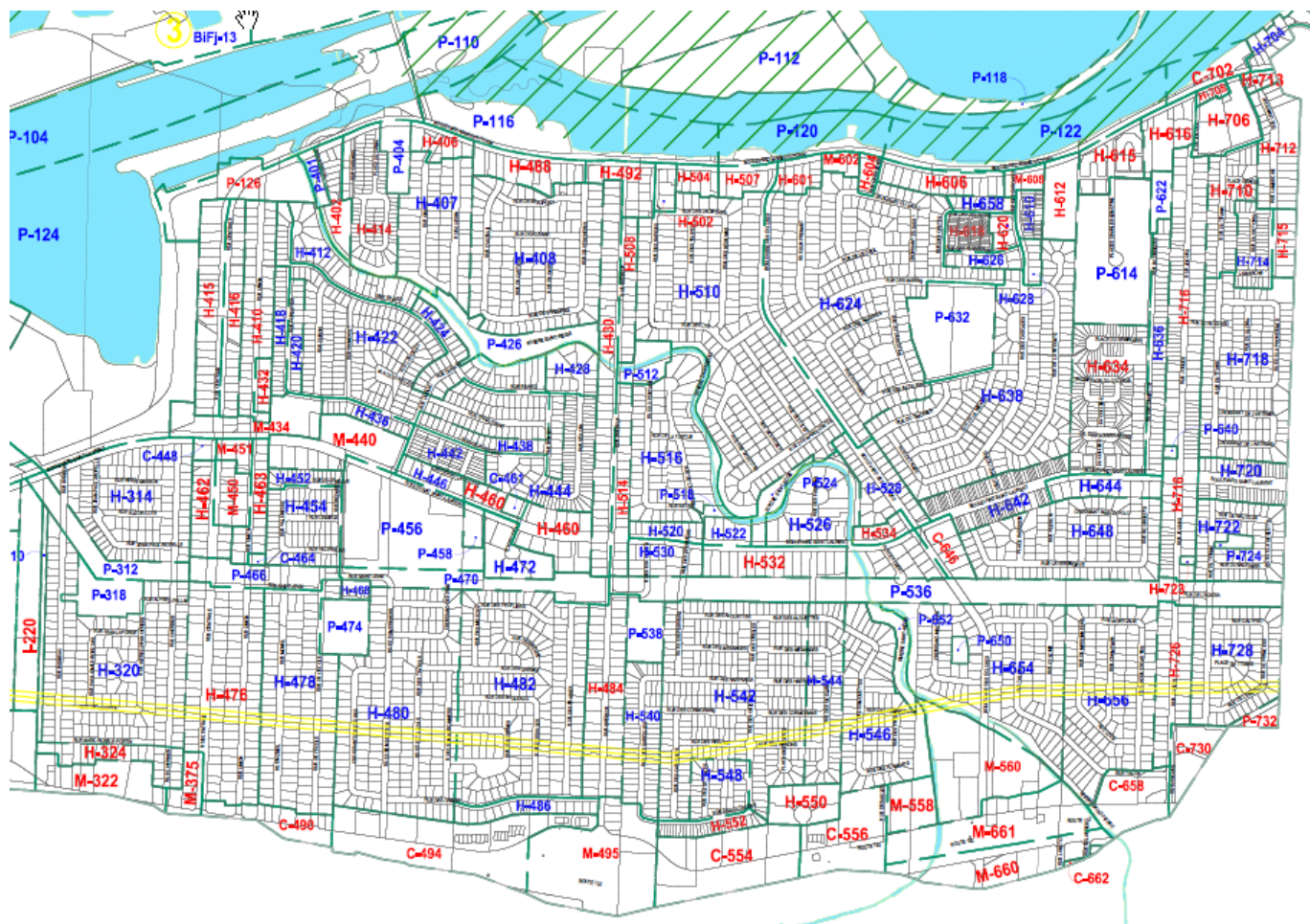
AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-17

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-17 intitulé « Règlement numéro 2012-17 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à :
  - Intégrer la section 41, « Dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires ».
  - Intégrer la section 42, « Dispositions applicables aux zones P-102 et P-106 (RécrcéoParc) ».

Ce projet de règlement ayant pour objet d'intégrer la section 41 « Dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires », s'applique aux zones autorisant la catégorie d'usages « Habitation unifamiliale (h1) ».

**ZONES VISÉES (VOIR CARTE)**

H-314, H-320, H-324, H-402, H-406, H-407, H-408, H-412, H-414, H-416, H-418, H-420, H-422, H-424, H-428, H-430, H-432, H-436, H-438, H-442, H-444, H-452, H-454, H-462, H-463, H-476, H-478, H-480, H-482, H-484, H-486, H-488, H-504, H-508, H-510, H-514, H-516, H-540, H-542, H-544, H-546, H-548, H-552, H-601, H-606, H-610, H-616, H-618, H-624, H-634, H-636, H-638, H-642, H-648, H-654, H-656, H-704, H-706, H-708, H-710, H-712, H-713, H-714, H-715, H-716, H-718, H-720, H-722, H-723, H-726, H-728.



Ce projet de règlement ayant pour objet d'intégrer la section 42 « Dispositions applicables aux zones P-102 et P-106 (RécrcéoParc) », s'applique aux zones suivantes ».

ZONES VISÉES	ADRESSES CONCERNÉES
P-102	RécrcéoParc Lot 2 374 442 (Île aux Diables) Voie Maritime du Saint-Laurent
P-106	RécrcéoParc Lot 2 374 450 Voie Maritime du Saint-Laurent

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 24 janvier 2022, et ce jusqu'au 9 février 2022, 16 h 30.

## OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- d'intégrer la section 41, « *Dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires* ».
- d'Intégrer la section 42, « *Dispositions applicables aux zones P-102 et P-106 (RécréoParc)* ».

Les détails du projet de règlement sur les dispositions applicables aux unités d'habitation accessoires sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au [www.ville.sainte-catherine.qc.ca](http://www.ville.sainte-catherine.qc.ca) dans la section « [projets et consultations – Unité d'habitation accessoire](#) ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 janvier 2022



Me Pascale Tanguay, greffière